

LA PRESIDENTE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Date et Lieu : 24 juin 2025 – salle de réunion CCM-Côte d'Ivoire

Heure de début : 09 h 53 min

Heure de Fin : 12 h 12 min

Présence : 23 Personnes et 03 en ligne

Président de Séance : Dr. ADJAFI Danielle

Quorum : 16 / 25

Nombre de Personnes du Secteur Public	:	03
Nombre de Personnes du Secteur Privé	:	01
Nombre de Personnes de la Société Civile	:	08
Nombre de Personnes des Populations Clés	:	01
Partenaires Bilatéraux / Multilatéraux	:	03
Nombre de Personne des PR	:	00
Equipe Pays du Fonds Mondial	:	00
LFA	:	00
Personnel Secrétariat Permanent CCM-CI	:	06
Membres du Comité de Suivi Stratégique	:	00
Autres membres du CCM-CI (suppléants – Invités-Observateurs) :		03

Préambule :

Mme la Présidente du CCM-Côte d'Ivoire a débuté la rencontre en remerciant tous les membres de l'AG pour leur présence effective malgré leur agenda chargé.

Elle a rappelé que cette rencontre devrait permettre la présentation et l'approbation ou l'amendement du document d'entente entre la structure de mobilisation des ressources ACMC et le partage d'informations importantes telles que le point du processus de renouvellement ainsi que le point de la mission du Fonds mondial du mois de juin 2025.

Sur ce, elle a souhaité de riches contributions et elle a laissé la place au Secrétaire Permanent pour la présentation de l'agenda de la rencontre (cf agenda ci-dessous).

PLAGE HORAIRE	ACTIVITES	ACTEURS
9 heures 00- 09 heures 30	Accueil et installation des participants	Secrétariat Permanent
09 heures 30 – 09 heures 35	<ul style="list-style-type: none"> Annonce du Quorum Présentation de l'Agenda 	Secrétariat Permanent

09 heures 35 – 09 heures 40	Mot de bienvenue	Mme la Présidente du CCM
09 heures 40 – 09 heures 45	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des conflits d'intérêt • Présentation du code de conduite 	PTF Point Focal
09 heures 45 – 09 heures 50	Approbation du PV de l'AGE du 20 mai 2025	Bureau Exécutif
09 heures 50 – 10 heures 00	Informations	Secrétariat Permanent
10 heures 00 – 11 heures 00	Proposition du document d'entente (MoU) pour la collaboration entre ACMC et le CCM-Côte d'Ivoire + Approbation	Expert
11 heures 00 – 11 heures 20	Point du processus de renouvellement	Secrétariat Permanent
11 heures 20 – 11 heures 50	Point Mission du FM	Secrétariat Permanent
11 heures 50 – 11 heures 55	Divers	Participants
11 heures 55 – 12 heures 00	Mot de fin	Mme la Présidente du CCM
12 heures 00	Cocktail	Participants

Aucun amendement n'a été fait à la présentation de l'ordre du jour qui a été proposé.

Après la validation de l'ordre du jour, un tour de table a été fait afin que permette à tous les participants à cette rencontre de se présenter et de rappeler leur structure.

Après ce tour de table, il a été demandé aux représentants de la structure ACMC de se retirer de la salle pour permettre à l'AG de siéger sur les premiers points à l'ordre du jour de la rencontre.

Gestion des conflits d'intérêt

M. SORO Gorgoh, représentant l'Ambassade des USA a au nom des PTFs, procédé à la gestion des conflits d'intérêt conformément à l'ordre du jour qui a été annoncé.
Sur son interpellation, aucun conflit d'intérêt n'a été déclaré.

Rappel sur le code éthique du CCM-Côte d'Ivoire

- Monsieur ADJE a ouvert la session en rappelant les valeurs éthiques fondamentales qui guident les actions et les engagements du CCM-Côte d'Ivoire :

- Le devoir de diligence, c'est-à-dire agir avec rigueur, responsabilité et conscience professionnelle dans toutes les interactions ;

- L'obligation de rendre compte, en assurant la transparence dans la gestion des ressources et la redevabilité vis-à-vis des parties prenantes ;

- L'intégrité, en adoptant une conduite honnête, exemplaire et respectueuse des principes éthiques ;

- La dignité et le respect, afin de garantir un environnement inclusif, équitable et bienveillant pour tous.

Il a ensuite approfondi la notion de devoir de diligence, en soulignant que celui-ci s'exerce prioritairement à l'égard des personnes vivant avec le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, des personnes affectées par ces maladies, ainsi que de celles exposées à un risque élevé de contamination.

Les engagements des membres des instances de coordination nationale envers leur groupe représentatif et les parties prenantes doivent contribuer positivement — et en aucun cas nuire — aux efforts d'élimination des épidémies, conformément à la mission de santé publique que porte le CCM-Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, il a partagé une information importante relative à la réduction de l'enveloppe financière allouée à la Côte d'Ivoire par le Fonds mondial. Face à cette contrainte, les récipiendaires des subventions ont été invités à procéder à une révision de leurs activités programmatiques, en identifiant celles jugées moins prioritaires ou à faible impact, dans une logique d'optimisation des ressources.

À la lumière de ce contexte, le Responsable à l'Éthique a appelé les membres de l'Assemblée générale à s'impliquer activement dans les travaux de concertation qui seront engagés très prochainement.

Dans le cadre de la sensibilisation à la Protection contre l'Exploitation, les Abus et le Harcèlement Sexuels (PEAHS), M. ADJE a partagé le témoignage poignant d'Emliss, une jeune femme ayant rejoint une organisation internationale, qui a été confrontée à des comportements inappropriés de la part de son supérieur hiérarchique : compliments insistants, messages nocturnes non sollicités, et invitations répétées à dîner.

Désemparée, Emliss a peu à peu perdu toute motivation au travail.

Ce récit a permis d'illustrer de manière concrète la vulnérabilité des femmes en milieu professionnel face au harcèlement, et a renforcé l'appel à une mobilisation ferme contre toutes les formes d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels.

Monsieur ADJE a ensuite rappelé que la PEAHS s'applique en priorité aux personnels des agences du système des Nations Unies, mais également à l'ensemble des acteurs humanitaires en interaction directe avec les communautés ou bénéficiaires de financements des agences du système des Nations Unies.

2. Approbation de la proposition du PV de l'AG du 20 mai 2025

La proposition du Procès-verbal de l'AG du 20 mai 2025 qui a été proposée par le secrétariat permanent a été approuvée par acclamation par tous les membres présents.

Ledit Procès-verbal doit être imprimé et porté à la signature de Mme la présidente avant de le poster sur toutes les plateformes de communication du CCM-Côte d'Ivoire.

3. Informations

Il est revenu au Secrétaire Permanent, Dr. OUATTARA Sanga, de présenter le fichier des informations (en pièce jointe).

Ces informations qui ont été partagées couvrent la période du 21 mai au 9 juillet 2025. Il s'agit essentiellement des activités auxquelles le CCM-Côte d'Ivoire a été convié et a participé.

Après cette présentation du fichier, les interventions des différents participants ont permis d'apporter des additifs et des clarifications utiles à une meilleure compréhension.

Les participants ont souhaité savoir la date de la transmission de la lettre du Fonds mondial et comment les Bénéficiaires Principaux se préparent dans l'attente de la réception de ladite lettre puisque jusque là aucune information n'a filtré, ces derniers travaillent en vase clos. Les membres du CCM-Côte d'Ivoire souhaitent que les discussions démarrent le plus tôt afin que les délais soient respectés.

Au cours de la dernière mission, la lettre avait été annoncée pour la fin du mois de juin 2025 mais le secrétariat permanent reste toujours dans l'attente. En ce qui concerne la préparation faite par les PRs, les membres du CCM-Côte d'Ivoire peuvent y participer sans inconvénient et les invitations à ces différentes séances de travail ont été partagées et dès la réception du courrier du Fonds mondial le CCM-Côte d'Ivoire jouera pleinement son rôle.

Pour le faire, le représentant de l'OMS s'est proposé pour le partage des orientations nécessaires pour la réussite de cet exercice de priorisation. Il est également nécessaire de mettre en lumière les gaps qui doivent être pris en compte.

Les membres ont souhaité également que le Secrétariat Permanent fasse le suivi pour la transmission du rapport de l'atelier sur le cancer du col de l'utérus organisé par le PACCI.

4. Approbation du MoU entre le CCM-Côte d'Ivoire et l'ACMC

La présentation du MoU (Memorandum of Understanding) sur le protocole d'accord entre le CCM-CI et l'ACMC pour la mobilisation de ressources additionnels a été faite par Monsieur Mike COFFE, Directeur Général de l'ACMC.

Les différentes dispositions dudit protocole ont été lu et expliquées pour une compréhension commune.

Les points clés qui ont fait l'objet de modifications sont les suivants :

- Sur le volet financier trouver la liste des différentes contributions, les conditions de transferts des fonds au CCM-CI, le modèle de reporting attendu
- Sur le volet juridique, le Label AFNOR expert dans l'élaboration de charte RSE a été engagé par l'ACMC, pour pouvoir rendre le fond attractif vis-à-vis des investisseurs internationaux dans le respect des normes RSE.
- La stratégie d'investissement : sur la base des normes RSE, transmettre les informations au CCM-CI afin qu'il puisse désigner les bénéficiaires qui remplissent les conditions d'investissements RSE.

Parallèlement aux explications sur le projet de protocole d'accord, un passage en revue du chronogramme pour la structuration Fonds RSE a été également fait. Dans cette partie, la question des frais de gestion (charges de fonctionnement) dans la mise en œuvre de l'accord entre le CCM-CI et l'ACMC a été abordé. Au regard de la pertinence de cette préoccupation, Monsieur COFFI a rassuré l'assistance sur le fait que ce point fera partie des débats lors de l'élaboration du modèle de financement.

Les prochaines étapes ont été passées en revue avant de mettre un terme à la présentation de M. COFFI.

Au titre des recommandations :

- M. TOURE de l'OMS, a recommandé, l'insertion d'un article portant sur la propriété intellectuelle en vue de permettre au CCM-CI de protéger les documents et autres œuvres pouvant naître à partir du protocole.
- Ayant toujours la parole, il a souhaité à ce que l'article 6 du protocole soit complété en ces termes « Ces informations reçues doivent être exclusivement utilisées dans le cadre de ce présent protocole ».

S'étant assuré qu'il n'y avait aucune autre observation, Monsieur COFFI a donné l'assurance qu' en accord avec le Service juridique du CCM-CI, les mesures seront prises pour l'insertion de ces observations dans la version finale du protocole d'accord. Pour clore ses propos il a remercié l'ensemble des participants à l'A.G., présidée par la Présidente du CCM-CI.

Le document du protocole présenté aux membres de l'AG a été soumis à leur approbation sous réserve de l'intégration des inputs faits par les membres.

Les résultats du vote qui a suivi les échanges ont donné les résultats suivants :

Nombre de votant : 16 voix

Pour l'approbation du MoU : 16 / 16 voix

Contre l'approbation du MoU : 0 / 0 voix

Abstention : 0/0 voix

Le MoU proposé aux membres de l'AG a été approuvé à la l'unanimité des membres présents

La prochaine étape sera donc la signature du document par le Bureau Exécutif au cours de sa prochaine réunion ordinaire fixée à la date du **mardi 15 juillet 2025**.

Après la signature du document, il s'agira d'identifier les personnes ressources qui travailleront sur le projet, l'appropriation par le CCM-Côte d'Ivoire de chaque étape permettra de garantir le succès de la collaboration entre les deux structures.

5. Point du processus de renouvellement des membres de l'AG

Le secrétaire permanent a passé en revue le chronogramme du processus de renouvellement. Ainsi, toutes les tâches concernant la transmission des courriers d'information au secteur privé et à la société civile ont été exécutées. Les prochaines étapes consisteront à l'organisation des réunions d'informations avec les deux secteurs suscités. La date du 2 Juillet 2025 a été planifiée pour la tenue de la réunion des Organisations et la date du 3 Juillet 2025 pour les structures du secteur privé.

Le secrétaire permanent a souligné que des invitations seront transmises à toutes les organisations mais il voudrait solliciter mettre à contribution les représentants des différentes plateformes afin de garantir une plus grande participation.

6. Point de la mission du Fonds mondial

Conformément aux visites régulières du Fonds mondial, le CCM-Côte d'Ivoire a reçu l'équipe pays du 9 au 18 juin 2025. A cette occasion, une restitution de la mission a été faite et s'est articulée autour de deux points :

- Processus d'Ajustement des Financement du FM
- Recommandations Mission FM et Points d'attention pour le suivi stratégique du CCM

On note pour le processus d'ajustement les principales dates ci-dessous :

- 25 avril 2025 : Communication de Mark Edington (Directeur de la Division de la Gestion des subventions) adressée à chaque PR et au CCM-Côte d'Ivoire, informant des mesures d'ajustement sur les subventions GC7
- 5-9 mai : Après un appel d'explications et de clarifications avec les différentes parties prenantes (CCM-Côte d'Ivoire, PRs, PTFs et OSC) une série de session de travail a été organisée par l'équipe pays pour l'analyse interne des subventions sur la base de canevas (fichier Excel) pré-élaboré, en vue de proposer des activités à différer, à suspendre ou à réduire.

Les orientations pour cet exercice ont consisté à :

- **A maintenir : Aucun changement**
 - Budgets HPMT
 - Fonds de contrepartie et fonds de subvention associés (Droits humains et renforcement des systèmes communautaires)
 - Fonds ANON
- **À maintenir avec des gains d'efficacité**
 - Réduire la fréquence de certaines activités (supervisions)
 - Réduire la portée des activités pour se concentrer sur les zones géographiques pertinentes
 - Réduire le nombre de participants aux ateliers et supervisions
- **À suspendre**
 - Ne pas mettre en œuvre certaines activités (ex. : formations ou ateliers non essentiels)

Conformément à cette information, un chronogramme des activités a également été mis à disposition mettant en exergue la date fin juin à laquelle, les PRs et le CCM-Côte d'Ivoire recevront les nouvelles enveloppes des subventions GC7.

Le CCM-Côte d'Ivoire aura 14 jours à compter de la date de réception de la lettre d'allocation pour examiner avec toutes les parties prenantes les montants des nouvelles subventions et transmettre avant le 14 juillet la décision du pays.

A partir de cette date, l'ICN et les PRs y compris les parties prenantes devront réviser et reprioriser les activités en respectant les nouveaux montants et les orientations pour leur transmission au Fonds mondial à la fin août 2025. Cet exercice devra tenir compte des orientations ci-dessous :

- Pour le Paludisme → gestion des cas, prévention de la maladie et surveillance
- Pour la Tuberculose → diagnostic et traitement, recherche active des cas ciblés, prévention
- Pour le VIH → sauver des vies, identifier les personnes vivant avec le VIH, assurer la prévention primaire

En ce qui concerne les recommandations Mission FM et Points d'attention pour le suivi stratégique du CCM-Côte d'Ivoire, elles ont porté sur le co-financement et les subventions :

Co-financement

Le Fonds mondial reconnaît les défis liés au financement de la santé, cependant, selon les rapports les plus récents reçus en mai 2025, montrent :

- Les dépenses de 2024 représentent 39 % des montants engagés, et
- Les budgets de 2025 représentent 71 % de l'engagement.

En somme le pays fait face à un déficit pour les années 2024 et 2025.

La réduction du financement du Fonds mondial et des autres bailleurs a incité le MSHPCMU à mobiliser des ressources additionnelles pour la santé. La lettre d'engagement pourrait faire l'objet d'une revue pour une actualisation au besoin

Subventions GC7

Paludisme

- o Les six prochains mois sont importants pour l'actualisation du plan stratégique,
- o Veille sur les gaps de financement et la mobilisation de ressources nationales
- o Déploiement d'agents de santé Communautaire dans un contexte de financement limité

VIH

- o Analyse de gaps de services pour les populations clé. Finalisation de IBBS doit permettre à prioriser les interventions et géographies, en collaboration avec PEPFAR pour assurer un niveau de couverture en 2026
- o Approvisionnement méthadone
- o Tenu de réunions GTT : Coordination plus important que jamais

TB = Finalisation du plan stratégique

RSS = Intégration : Mutualisation de système de transport d'échantillons

Divers

Au titre des divers, Dr. KAMARA, a signifié avoir participé avec Mme TAKALEA Gisèle à une rencontre organisée par l'Ambassade de France pour la mobilisation des ressources GC7 et encourager tous les acteurs à faire mieux pour la GC8.

Mme la Présidente du CCM-Côte d'Ivoire, Dr. ADJAFI Danielle a annoncé sa nomination en tant que point focal Fonds mondial au niveau de la Présidence de Côte d'Ivoire. En cette qualité, elle fera un plaidoyer auprès des autorités compétentes afin que le Président de la République de Côte d'Ivoire conserve le titre de Champion pour la 8^{ème} reconstitution des Fonds.

Elle a terminé son intervention en souhaitant une bonne arrivée à Mme OZOUA Yvonne pour son retour aux sessions de l'AG après un temps de maladie.

Sur ce, elle a clôturé la rencontre de l'AG en sa session du 24 juin 2025 avec des mots de remerciements.

Rédigé le : 26 Juin 2025

Par Mme N'GJESSAN

Validé par l'AG le 10 Juillet 2025

Dr. ADJAFI Danielle

